

PROGRAMME

SOUTIEN AUX CHERCHEURS ET AUX CHERCHEUSES DU COLLÉGIAL

Guide d'attribution des subventions
pour 2001-2002

Septembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

■ OBJECTIFS DU PROGRAMME

■ RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ENTRÉE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS DU GUIDE

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Conditions d'admissibilité

Date limite de présentation d'une demande de subvention

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

ANNONCE DES RÉSULTATS

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

■ PREMIER VOLET : *PUBLICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE*

OBJECTIF

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

■ SECOND VOLET : *COMMUNICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE*

OBJECTIF

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

LISTE DES ANNEXES

Annexe Définitions

1 :

Annexe 2 : Formulaire de présentation d'une demande de subvention pour 2001-2002, volet *Publication de travaux de recherche* Formulaire pour [téléchargement](#)

Annexe 3 : Formulaire de présentation d'une demande de subvention pour 2001-2002, volet *Communication de travaux de recherche* Formulaire pour [téléchargement](#)

Annexe 4 : Fiche d'analyse pour 2001-2002, volet *Publication de travaux de recherche* (à titre indicatif seulement) Formulaire pour [consultation ou impression](#) 

Annexe 5 : Fiche d'analyse pour 2001-2002, volet *Communication de travaux de recherche* (à titre indicatif seulement) Formulaire pour [consultation ou impression](#) 

Annexe 6 : Formulaire du protocole relatif à l'acceptation d'une subvention pour 2001-2002, volet *Publication de travaux de recherche* (à titre indicatif seulement)

Formulaire pour [consultation ou impression](#) 

Annexe 7 : Formulaire du protocole relatif à l'acceptation d'une subvention pour 2001-2002, volet *Communication de travaux de recherche* (à titre indicatif seulement)

Formulaire pour [consultation ou impression](#) 

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme *Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial* (PSCCC) a été créé en 1992 sous l'appellation de programme de *Soutien aux chercheurs et chercheuses des cégeps* (PSCCC).

Ce programme est destiné à favoriser certaines activités de recherche et à diffuser dans la communauté scientifique nationale et internationale les travaux effectués par les chercheurs* et les chercheuses* des établissements d'enseignement collégial. Il comprend deux volets :

- Publication de travaux de recherche;
- Communication de travaux de recherche.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ENTRÉE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS DU GUIDE

Les dispositions du présent Guide d'attribution des subventions s'appliquent à l'exercice financier 2001-2002, qui s'étend du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002.

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Le programme s'adresse aux cégeps* et aux collèges privés subventionnés* du Québec.

Conditions d'admissibilité

Les établissements qui présentent une demande de subvention doivent satisfaire aux critères d'admissibilité relatifs à l'un des volets du programme. Ils doivent également faire parvenir au ministère de l'Éducation les formulaires de présentation d'une demande de subvention (voir l'annexe 2 pour le volet *Publication de travaux de recherche* et l'annexe 3 pour le volet *Communication de travaux de recherche*) ainsi que les documents exigés.

Le chercheur ou la chercheuse qui a déjà obtenu une subvention en vertu du présent programme devra cependant **avoir rempli les obligations inhérentes à son acceptation pour être admissible à une nouvelle subvention.**

Le formulaire de présentation d'une demande de subvention doit être signé par le directeur ou la directrice des études et par le chercheur ou la chercheuse. Le fait que le directeur ou la directrice signe le formulaire signifie que l'établissement accordera au chercheur ou à la chercheuse le dégagement de tâche nécessaire à la réalisation de son projet.

Date limite de présentation d'une demande de subvention

Il n'y a pas de date limite pour présenter une demande de subvention. Celle-ci peut être acheminée au Ministère en tout temps. **Les demandes faites par télécopieur ou par courrier électronique ne sont pas acceptées.**

Les formulaires de présentation de demande de subvention doivent être transmis au :

Responsable du programme *Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial*
Direction des programmes d'études et de la recherche
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le Ministère accorde des subventions sous forme d'aide financière. Elles servent à payer des frais autres que ceux qui sont afférents au dégagement de tâche, lesquels sont assumés par les

établissements à même leurs ressources.

Les demandes qui satisfont aux conditions d'admissibilité donnent droit à l'attribution d'une subvention, et ce, jusqu'à épuisement des ressources financières disponibles. Au besoin, le Ministère consulte des spécialistes du milieu de la recherche.

Les sommes allouées par le Ministère, mais non dépensées durant l'exercice financier considéré, ne peuvent être reportées.

ANNONCE DES RÉSULTATS

La réponse est acheminée par écrit à la direction des études de l'établissement **au plus tard un mois** après la date de réception du **dossier complet** par le Ministère. Les chercheurs et les chercheuses en reçoivent une copie conforme.

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement qui se voit accorder une subvention doit retourner au Ministère le formulaire du protocole accompagnant la lettre d'acceptation. Le protocole doit être signé par la directrice ou le directeur des études et la chercheuse ou le chercheur. L'établissement doit également informer le Ministère de tout changement relatif à l'utilisation de la subvention.

L'établissement qui se voit accorder une subvention doit souligner l'aide reçue du ministère de l'Éducation dans les publications rédigées et dans les communications effectuées grâce à cette subvention.

Enfin, des pièces justificatives (article 1 des annexes 6 et 7) sont exigées à la fin de la période pour laquelle la subvention est accordée.

PREMIER VOLET ***PUBLICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE***

OBJECTIF

Le volet *Publication de travaux de recherche* a pour objet de permettre à l'établissement d'assumer certains frais de publication d'articles dans des revues scientifiques*.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Outre les critères mentionnés dans la section Renseignements généraux - Admissibilité au programme du formulaire de présentation d'une demande de subvention, les établissements doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- rédiger, au cours de l'année 2001-2002, au moins un article scientifique* résultant d'une recherche subventionnée* en 1999-2000, en 2000-2001 ou en 2001-2002 par un organisme subventionnaire de recherche* reconnu;
- soumettre l'article ou les articles rédigés au cours de l'année 2001-2002 aux éditeurs d'une revue scientifique;
- ne pas déjà bénéficier, en 2001-2002, d'une aide financière suffisante pouvant servir à la diffusion des textes relatifs aux travaux de recherche qui font l'objet d'une telle demande de publication;
- certifier que le chercheur* ou la chercheuse* est l'une des trois premières personnes à signer l'article ou les articles à publier;
- faire parvenir au Ministère les documents suivants :
 - une brève description des travaux de recherche subventionnés faisant l'objet de la demande de publication, les détails relatifs au budget alloué à la diffusion de ces mêmes travaux, la planification des activités de diffusion prévues à même ce budget et le coût de ces activités de diffusion;
 - le titre du périodique, ses objectifs et la description du public cible;
 - les critères de sélection des textes à paraître dans la revue;
 - le sommaire d'un numéro;
 - la liste des articles déjà publiés par le chercheur ou la chercheuse;
 - l'accusé de réception des éditeurs de la revue, dans les meilleurs délais;
 - les détails du budget relatif aux activités de publication (voir Modalités d'attribution des subventions);

- une copie de l'article à publier, dans les meilleurs délais.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Une somme maximale de 3 000 \$ peut être allouée en vue du paiement des frais suivants : frais de mise en pages de tableaux et de graphiques; frais de photographie; frais de révision linguistique et de traduction, lorsqu'ils sont justifiés. Sont considérés comme non admissibles les frais suivants : frais de traitement de texte; frais de consultation de banques de données bibliographiques informatisées; frais de téléphone, de photocopie et de télécopie.

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement qui se voit accorder une subvention doit, **dans les meilleurs délais**, retourner au Ministère :

- l'**accusé de réception** des éditeurs de la revue auxquels l'article a été soumis pour publication;
- une **copie de l'article** à publier;
- le **rapport financier signé par le directeur ou la directrice des services financiers** de l'établissement.

Tout retard non justifié dans la remise de ces pièces justificatives pourrait entraîner l'obligation, pour l'établissement, de retourner le montant de la subvention au moment de l'analyse du rapport financier annuel de ce dernier par le Ministère, ainsi que le rejet de nouvelles demandes de subvention que pourrait présenter par la suite l'établissement au nom de ce chercheur ou de cette chercheuse.

SECOND VOLET

COMMUNICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE

OBJECTIF

Le volet *Communication de travaux de recherche* a pour objet de permettre à l'établissement de payer certains frais liés à la présentation d'une communication au congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) et à des rencontres scientifiques

internationales*.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Outre les critères mentionnés dans la section Renseignements généraux - Admissibilité au programme du formulaire de présentation d'une demande de subvention, les établissements doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- présenter une communication scientifique* résultant d'une recherche subventionnée* en 1999-2000, en 2000-2001 ou en 2001-2002 par un organisme subventionnaire de recherche* reconnu;
- présenter la communication, en 2001-2002, au congrès de l'ACFAS ou à une rencontre scientifique internationale;
- ne pas déjà bénéficier, en 2001-2002, d'une aide financière suffisante pouvant servir à la présentation orale des travaux de recherche qui font l'objet d'une telle demande de communication;
- certifier que le chercheur* ou la chercheuse* est l'une des trois premières personnes à présenter la communication;
- verser une somme de 200 \$ pour payer les frais de participation au congrès de l'ACFAS ou une somme de 500 \$ pour payer les frais de participation à un congrès international;
- les chercheurs ou les chercheuses des établissements qui se sont vu accorder une subvention en vertu du *Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage* (PAREA) **devront avoir préalablement présenté une communication sur les mêmes travaux de recherche à l'occasion d'un colloque de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), ou de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), ou de l'Association des applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP) ou avoir publié un article dans la revue *Pédagogie collégiale*;**
- faire parvenir au Ministère les documents suivants :
 - une brève **description** des travaux de recherche subventionnés qui font l'objet de la demande de communication, le budget alloué à la diffusion de ces mêmes travaux, la planification des activités de diffusion prévues à même ce budget et leur coût;
 - le **thème** de la rencontre scientifique internationale, la description du **public cible**, les **titres des communications présentées par les autres conférenciers**

et conférencières;

- les **noms** des membres du comité organisateur et ceux des **organismes** dont ils font partie;
- l'**avis** informant le chercheur ou la chercheuse que le comité organisateur a bien reçu la demande de communication ;
- la **preuve** que le comité organisateur **a accepté** la communication, dès que possible;
- la **liste des communications** que le chercheur ou la chercheuse a déjà effectuées;
- l'**estimation détaillée** (en monnaie canadienne) des frais comprenant les coûts d'inscription, de séjour et de déplacement. **Faire la démonstration du moindre des coûts suivants** : le montant total des frais couvrant trois jours de séjour et de déplacement ou sept jours de séjour et de déplacement. Dans le cas d'un transport aérien, l'estimation des coûts par un transporteur aérien ou par une agence de voyages devra accompagner la demande.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Dans le cas d'une conférence internationale, une somme maximale de 3 000 \$ par année scolaire peut être accordée à un chercheur ou à une chercheuse. Dans le cas du congrès de l'ACFAS, la somme maximale accordée annuellement est de 700 \$ par chercheur ou par chercheuse et de 1 500 \$ pour une équipe de chercheurs et de chercheuses. Peuvent être payés les frais d'inscription ainsi que les frais de transport et de séjour jusqu'à concurrence du moins élevé des deux montants suivants : le montant total des frais couvrant trois jours de séjour et de déplacement ou le montant total des frais couvrant sept jours de séjour et de déplacement.

Une demande qui satisfait aux critères d'admissibilité est acceptée, et ce, tant qu'il y a des ressources financières disponibles.

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement qui se voit accorder une subvention doit, **dans les meilleurs délais**, retourner au Ministère :

- une copie de la communication effectuée;
- une copie des pièces justificatives relatives aux coûts d'inscription ainsi qu'aux frais de séjour

et de déplacement;

- le **rapport financier signé par le directeur ou la directrice des services financiers** de l'établissement.

Tout retard non justifié dans la remise de ces documents pourrait entraîner l'obligation, pour l'établissement, de retourner le montant de la subvention au moment de l'analyse du rapport financier annuel de ce dernier par le Ministère, ainsi que le rejet de nouvelles demandes de subvention que pourrait présenter par la suite l'établissement au nom de ce chercheur ou de cette chercheuse.

* Voir la définition à l'annexe 1.

ANNEXE 1

SOUTIEN AUX CHERCHEURS ET AUX CHERCHEUSES DU COLLÉGIAL

Définitions

Article scientifique

Écrit faisant l'objet d'une publication dans une revue scientifique. Ce type de texte ne comprend ni les rapports de recherche, ni les manuels scolaires, ni les livres ou articles techniques ou vulgarisateurs.

Cégep

Établissement d'enseignement institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Chercheur ou chercheuse

Enseignant ou enseignante ou membre du personnel professionnel non enseignant qui a bénéficié ou qui bénéficie d'une subvention d'un organisme subventionnaire de recherche à titre de chercheur

principal ou de chercheuse principale, de cochercheur ou de cochercheuse, d'auteur ou d'auteure, de coauteur ou de coauteure, de responsable ou de coresponsable de la demande de subvention. Dans le cas du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, ceux et celles qui agissent à titre de collaborateurs ou de collaboratrices sont également considérés comme des chercheurs ou des chercheuses.

Collège privé subventionné

Établissement d'enseignement agréé aux fins de subvention institué en vertu de la Loi sur l'enseignement privé.

Communication scientifique

Information à caractère scientifique transmise oralement et qui contient des résultats de travaux de recherche. **La présentation d'affiches (*poster presentation*)**, les séances de travail et les tables rondes ne sont pas considérées comme des communications scientifiques.

Organisme subventionnaire de recherche

Organisme qui accorde des subventions de recherche par voie de concours dont les candidatures sont évaluées par un comité de sélection. Sont considérés comme des organismes subventionnaires de recherche les organismes énumérés ci-dessous :

- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH);
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG);
- Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS);
- Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR);
- Ministère de l'Éducation (seulement pour le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage [PAREA] et pour le Programme d'aide à la recherche technologique [PART]);
- exceptionnellement, tout autre organisme jugé admissible en vertu du présent programme.

Recherche subventionnée

Projet de travaux de recherche scientifique déterminé, qui fait ou qui a fait l'objet d'une subvention de la part d'un organisme subventionnaire de recherche.

Rencontre scientifique internationale

Rencontre scientifique qui revêt un caractère qui justifie vraiment cette appellation et dont, notamment, le comité chargé de l'organiser coordonne un regroupement de membres d'organismes ou d'associations scientifiques venant de plusieurs pays. **Ne sont pas considérées comme internationales les rencontres annuelles des associations professionnelles, sauf lorsque celles-ci revêtent, exceptionnellement, un caractère international.**

Revue scientifique

Périodique qui, par la qualité de son contenu, contribue au progrès des connaissances scientifiques en diffusant des résultats inédits de travaux de recherche, conformément aux normes généralement reconnues par la communauté scientifique internationale. Les articles que contient le périodique sont rédigés par des chercheurs et des chercheuses, à la fois pour leur propre bénéfice et pour celui des étudiants et des étudiantes qui se spécialisent dans un domaine scientifique donné ou dans des secteurs connexes.

**Soutien aux chercheurs et aux chercheuses
du collégial
Volet Publication de travaux de recherche**

**Formulaire de présentation
d'une demande de subvention
pour 2001-2002**

Renseignements sur le chercheur ou la chercheuse

Nom : _____ Prénom : _____
 Établissement : _____
 Téléphone au travail : () poste : Télécopieur : ()
 Courriel : _____ Téléphone au domicile : ()
 Plus haut diplôme obtenu : baccalauréat maîtrise doctorat
 Catégorie d'emploi dans l'établissement : _____
 Département : _____
 Subvention déjà obtenue en vertu du PSCCC. Oui Non Si oui, en quelle année? _____

Projet de recherche et subvention

Titre du projet de recherche faisant l'objet de l'article à publier : _____
 Domaine de recherche : _____
 Durée de la subvention : du _____ au _____
 Statut de la chercheuse ou du chercheur dans ce projet :
 √ chercheuse principale ou chercheur principal √ cochercheuse ou cochercheur
 √ auteure ou auteur √ coauteure ou coauteur
 √ collaboratrice ou collaborateur √ responsable
 Organisme subventionnaire :
 √ Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
 √ Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)
 √ Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS)
 √ Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR)
 √ Ministère de l'Éducation – Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)
 √ Ministère de l'Éducation – Programme d'aide à la recherche technologique (PART)
 √ Autre organisme¹ : _____
 Nom du programme : _____
 Montant alloué à la diffusion dans la subvention obtenue : \$ _____

1. Voir la définition à l'annexe 1, sous la rubrique « Organisme subventionnaire de recherche ».

Périodique et article

Titre de la revue :

Caractère : scientifique autre

Langue : français anglais autre

Titre de l'article :

N^{bre} de pages :

N^{bre} de rédacteurs ou de rédactrices :

Rang du rédacteur ou de la rédactrice :

Éditeur :

Pays :

Responsable du comité de lecture :

Téléphone : ()

Subvention demandée

Montant : \$

Joindre les documents nécessaires à l'analyse de la demande de publication (voir p. 5 du présent guide).

Déclaration et acceptation

Je certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts.

Chercheur ou chercheuse

Date

J'entérine la présente demande. Le cas échéant, le chercheur ou la chercheuse bénéficiera du dégage-ment de tâche nécessaire à la rédaction de son article.

Directeur ou directrice des études de l'établissement

Date

Renseignements complémentaires

| Toute fausse déclaration touchant l'un des aspects de la présente demande de subvention expose les signataires à se voir refuser toute demande ultérieure relative au programme *Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial* ou à tout autre programme d'aide à la recherche de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial

Volet Communication de travaux de recherche

Formulaire de présentation d'une demande de subvention pour 2001-2002

Renseignements sur le chercheur ou la chercheuse

Nom :

Prénom :

Établissement :

Téléphone au travail : ()

poste :

Télécopieur au travail : ()

Courriel :

Téléphone au domicile : ()

Plus haut diplôme obtenu : baccalauréat maîtrise doctorat

Catégorie d'emploi dans l'établissement :

Département :

Subvention déjà obtenue en vertu du PSCCC. Oui Non Si oui, en quelle année ?

Projet de recherche et subvention

Titre du projet de recherche faisant l'objet de la communication à présenter :

Domaine de recherche :

Durée de la subvention : du

au

Statut de la chercheuse ou du chercheur :

v chercheuse principale ou chercheur principal v cochercheuse ou cochercheur v auteure ou auteur v coauteure ou coauteur v collaboratrice ou collaborateur v responsable

Organisme subventionnaire :

v Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) v Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) v Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) v Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) v Ministère de l'Éducation – Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) v Ministère de l'Éducation – Programme d'aide à la recherche technologique (PART) v Autre organisme¹ :

Nom du programme :

Montant alloué à la diffusion dans la subvention obtenue : \$

1. Voir la définition à l'annexe 1, sous la rubrique « Organisme subventionnaire de recherche ».

Projet de communication

Rencontre internationale Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)

Nom de la rencontre :

Nom de l'organisation scientifique :

Adresse du site Internet :

1^{er} pays organisateur :

2^e pays organisateur :

Date de la rencontre : du

au

Responsable de l'acceptation de la communication :

Téléphone : ()

Courriel :

Pays où se tient la rencontre :

Ville :

Titre de la communication :

Type de communication : orale autre préciser :

Rang du conférencier ou de la conférencière dans l'équipe chargée de présenter la communication :

Chercheuses ou chercheurs subventionnés en vertu du PAREA

Revue *Pédagogie collégiale* : Titre :

Date :

ARC : Titre :

Date :

AQPC : Titre :

Date :

APOP : Titre :

Date :

Subvention demandée

Frais d'inscription :	\$	Total :	\$
Frais de séjour :	\$	Moins contribution personnelle :	\$
		Moins contribution de l'établissement :	\$
Frais de transport :	\$	Subvention demandée :	\$

Joindre les documents nécessaires à l'analyse de la demande de subvention (voir p. 6 du présent guide).

Déclaration et acceptation

Je certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts.

Chercheur ou chercheuse

Date

J'entérine la présente demande. Le cas échéant, le chercheur ou la chercheuse bénéficiera du dégageant de tâche nécessaire à la présentation de sa communication.

Directeur ou directrice des études de l'établissement

Date

Renseignements complémentaires

| Toute fausse déclaration touchant l'un des aspects de la présente demande de subvention expose les signataires à se voir refuser toute demande ultérieure relative au programme *Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial* ou à tout autre programme d'aide à la recherche de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

**Soutien aux chercheurs et aux chercheuses
du collégial**

Volet Publication de travaux de recherche

Fiche d'analyse pour 2001-2002

Renseignements sur le chercheur ou la chercheuse

Nom : _____ Prénom : _____

Établissement : _____

Titre de l'article : _____

Titre de la revue : _____

Titre du projet faisant l'objet de la demande de subvention pour publication : _____

Organisme subventionnaire : _____

Durée de la subvention : _____

Montant demandé en vertu du PSCCC : _____ \$

Critères d'admissibilité

Les documents requis accompagnent la demande (voir les critères d'admissibilité à la page 3 du présent guide). En partie Oui Non

Le chercheur ou la chercheuse :

- a bénéficié d'une subvention d'un organisme subventionnaire de recherche en 1999-2000, en 2000-2001 ou en 2001-2002 pour la réalisation du projet faisant l'objet de la demande de subvention pour publication; Oui Non
- prépare, en 2001-2002, un article à caractère scientifique; Oui Non
- désire soumettre l'article aux éditeurs d'une revue scientifique; Oui Non
- est l'une des trois premières personnes à signer l'article. Oui Non

Le chercheur ou la chercheuse bénéficie, en 2001-2002, d'une subvention suffisante lui permettant de publier les résultats de ses travaux de recherche dans une revue. Oui Non

Le chercheur ou la chercheuse a obtenu au cours des cinq dernières années une subvention en vertu du PSCCC. Oui Non

Le chercheur ou la chercheuse a satisfait aux exigences relatives à cette subvention. s.o. Oui Non

La demande est recevable. Oui Non

Modalités d'attribution des subventions

Les frais indiqués sont admissibles en vertu du PSCCC. En partie Oui Non

Une somme maximale de 3 000 \$ a été accordée en 2001-2002. Oui Non

Décision

La demande est : acceptée refusée Montant accordé : _____ \$

Commentaires : _____

**Soutien aux chercheurs et aux chercheuses
du collégial
Volet Communication de travaux de recherche**

Fiche d'analyse pour 2001-2002

Renseignements sur le chercheur ou la chercheuse

Nom : _____ Prénom : _____

Établissement : _____

Nom de l'organisation scientifique : ACFAS autre _____

Nom de la rencontre : _____

Lieu : _____ Date : _____

Titre de la communication : _____

Titre du projet faisant l'objet de la demande de subvention en vue de la présentation d'une communication :

Organisme subventionnaire : _____

Durée de la subvention : _____

Montant demandé en vertu du PSCCC : _____ \$

Critères d'admissibilité

Les documents requis accompagnent la demande (voir les critères d'admissibilité à la page 6 du présent guide). En partie Oui Non

Le chercheur ou la chercheuse :

- a bénéficié d'une subvention d'un organisme subventionnaire de recherche en 1999-2000, en 2000-2001 ou en 2001-2002 pour la réalisation du projet faisant l'objet de la demande de subvention en vue de la présentation d'une communication; Oui Non
- prépare, en 2001-2002, une communication scientifique; Oui Non
- présente cette communication au congrès de l'ACFAS; Oui Non
- présente cette communication à une rencontre scientifique internationale; Oui Non
- présente une communication orale; Oui Non
- est l'une des trois premières personnes à présenter la communication. Oui Non

La rencontre internationale est organisée par des membres d'associations ou d'organismes scientifiques de plusieurs pays. Oui Non

Le chercheur ou la chercheuse bénéficie, en 2001-2002, d'une subvention suffisante lui permettant de présenter les résultats de ses travaux de recherche dans une communication. Oui Non

Une subvention a été accordée en vertu du PAREA : Oui Non

- une communication sur le même sujet a été préalablement présentée à l'AQPC, à l'ARC ou à l'APOP; Oui Non
- un article a déjà été publié dans la revue *Pédagogie collégiale*. Oui Non

Le chercheur ou la chercheuse a obtenu, au cours des cinq dernières années, une subvention en vertu du PSCCC. Oui Non

Le chercheur ou la chercheuse a satisfait aux obligations relatives à cette subvention. s.o. Oui Non

La demande est recevable. Oui Non

Modalités d'attribution des subventions

Les frais indiqués sont admissibles en vertu du PSCCC.

En partie Oui Non

Pour une rencontre scientifique internationale, une somme maximale de 3 000 \$ a été accordée en 2001-2002.

Oui Non

Dans le cas de l'ACFAS, une somme maximale de 700 \$ par personne ou de 1 500 \$ par équipe a été accordée en 2001-2002.

Oui Non

Décision

La demande est : acceptée refusée

Montant accordé : _____ \$

Commentaires : _____

***Soutien aux chercheurs et aux chercheuses
du collégial***

Volet Publication de travaux de recherche

**Formulaire du protocole
relatif à l'acceptation d'une subvention
pour 2001-2002**

Établissement : _____

Chercheur ou chercheuse : _____

Titre de l'article : _____

Titre de la revue : _____

Subvention allouée en vertu du PSCCC pour 2001-2002 : _____ \$

Dégagement alloué par l'établissement (s'il y a lieu) : _____

L'acceptation de la subvention exige de la part de l'établissement bénéficiaire et du chercheur ou de la chercheuse qu'ils acceptent de se conformer aux conditions suivantes :

1. retourner au Ministère, **dans les meilleurs délais**, une copie de l'article à publier, l'accusé de réception des éditeurs de la revue auxquels l'article a été soumis pour publication et le **rapport financier signé par le directeur ou la directrice des services financiers** de l'établissement;
2. informer le Ministère de tout changement relatif à l'utilisation de la subvention accordée;
3. reconnaître l'aide du Ministère dans toutes les publications et communications effectuées grâce à cette subvention.

J'accepte la subvention et les conditions énoncées ci-dessus.

Directeur ou directrice des études

Date

Chercheur ou chercheuse

Date

Retourner à : Responsable du programme *Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial*
Direction des programmes d'études et de la recherche
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Note : Un désaccord avec le présent protocole doit être signalé par écrit à M. Guy Demers, directeur des programmes d'études et de la recherche, dans les plus brefs délais.

**Soutien aux chercheurs et aux chercheuses
du collégial**

Volet Communication de travaux de recherche

**Formulaire du protocole
relatif à l'acceptation d'une subvention
pour 2001-2002**

Établissement : _____

Chercheur ou chercheuse : _____

Nom de l'organisation : _____

Nom de la rencontre : _____

Lieu : _____ Date : _____

Titre de la communication : _____

Subvention allouée en vertu du PSCCC pour 2001-2002 : _____ \$

Dégagement alloué par l'établissement (s'il y a lieu) : _____

L'acceptation de la subvention exige de la part de l'établissement bénéficiaire et du chercheur ou de la chercheuse qu'ils acceptent de se conformer aux conditions suivantes :

1. retourner au Ministère, **dans les meilleurs délais**, une copie des pièces justificatives de transport et d'hébergement, une copie de la communication effectuée ainsi qu'un **rapport financier signé par le directeur ou la directrice des services financiers** de l'établissement;
2. informer le Ministère de tout changement relatif à l'utilisation de la subvention accordée;
3. reconnaître l'aide du Ministère dans toutes les publications et communications effectuées grâce à cette subvention.

J'accepte la subvention et les conditions énoncées ci-dessus.

Directeur ou directrice des études

Date

Chercheur ou chercheuse

Date

Retourner à : Responsable du programme *Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial*
Direction des programmes d'études et de la recherche
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Note : Un désaccord avec le présent protocole doit être signalé par écrit à M. Guy Demers, directeur des programmes d'études et de la recherche, dans les plus brefs délais.